



Communiqué

L'Assemblée Générale Mixte du 23 décembre 2009 a donné au Directoire les autorisations nécessaires pour procéder à une augmentation de capital réservée aux sociétés NASER INTERNATIONAL, AL ATLAS, SYMEX INTERNATIONAL et AL SHAHNAN, d'un montant global de 21 M€, à réaliser sous la forme d'une émission d'actions assorties de bons de souscription d'actions à souscrire en numéraire et par incorporation de comptes courants.

Le 30 décembre 2009, le Directoire, compte tenu des souscriptions reçues et avec l'accord du Conseil de Surveillance, a procédé à la clôture de la souscription et à l'émission des actions à bons de souscription d'actions.

Le Directoire précise que, en conséquence, ce montant de 21 M€ renforcera les fonds propres et apparaîtra dans les états financiers de la société qui seront arrêtés à la clôture de l'exercice ; par ailleurs, l'exercice intégral des bons de souscription d'actions permettra à la société, d'ici au 30 juin 2012, de disposer de 4M€ de capitaux en numéraire pour son développement.

Le Directoire rappelle que l'émission d'ABSA réservée a été effectuée à un prix d'émission de 1,55€ par ABSA, et que chaque action créée par l'exercice des bons de souscription d'action donnera le sera au prix de 1,55€ par action. La cotation des 13.548.387 actions émises sera demandée sur le marché libre de NYSE EURONEXT PARIS ainsi que, le moment venu, celle des actions à provenir de l'exercice des bons de souscription d'actions ; il n'est pas envisagé de demander celle des bons de souscription d'actions.

Par ailleurs, nous vous informons qu'il a été décidé de ne pas recourir à la faculté de délistage offerte par Euronext et que la volonté de la société et de ses grands actionnaires est que les actions de votre société continuent à pouvoir faire l'objet de transactions sur le marché libre d'Euronext Paris. »

Le Directoire